

Sur la voie de la
compréhension
du « Paysage »



C'est avant tout un projet politique qui a placé le paysage au cœur d'une démarche de développement local en Haute-Bruche, en impliquant le maximum d'acteurs : propriétaires, forestiers, pluri-actifs, habitants et, bien entendu, agriculteurs.

Cette politique paysagère a donc toujours été discutée, concertée et communiquée, dans le souci de créer une dynamique pour relever un défi commun : « ne pas accepter la fatalité d'une vallée qui se meurt et se ferme sans retour possible ! ».

Aujourd'hui, la réouverture étant bien engagée, il nous reste à accéder à une compréhension et une vision partagée du paysage, en croisant tous les regards et tous ses usages, pour les conjuguer.

“Bien commun”

Par Régis Ambroise,

Chargé de mission paysage au ministère de l'Agriculture

“La nature, comme l'eau ou l'air, constitue un bien commun qui demande qu'on lui porte attention. Nous sommes tous concernés.

Maintenir sa qualité est une condition indispensable pour répondre à nos besoins de nourriture, d'énergie, de logement, de santé, de cadre de vie, de loisirs.

Comment organiser la présence de la biodiversité sur un territoire pour qu'elle réponde au mieux et de façon durable à toutes ces demandes?

Ce n'est pas facile car les intérêts sont multiples et les relations complexes.

Pourtant, chacun dans son domaine possède une parcelle du savoir nécessaire.

Pour imaginer les solutions les meilleures, acceptables par tous, quoi de mieux qu'aller ensemble sur le terrain pour partager l'expérience et écouter les attentes des uns et des autres ?

Demain, la qualité des paysages qui nous rassemblent aujourd'hui reflétera la qualité des relations de travail que nous aurons su tisser entre nous.”



« Ne demandez plus comment on voit un paysage, question d'enfant gâté qui n'a jamais travaillé, cherchez comment le jardinier l'a dessiné ; comment l'agriculteur, depuis des milliers d'années, l'a composé lentement (...). Il l'a composé pagus par pagus . »

Michel Serres

“Les cinq sens”

Editions Grasset





Conjuguer les regards

Comment conjuguer tous ces regards et tous ces enjeux paysagers et environnementaux ? C'est l'objectif pratique de cette démarche... Pour commencer, nous avons choisi de confronter ces regards. Sur le terrain, en Haute-Bruche, quel diagnostic paysager et environnemental pose-t-on selon que l'on soit élu, agriculteur ou responsable d'association ? Quelles sont les différences, voire les divergences et comment les concilier et les faire converger ?

Poser le diagnostic paysager sur un territoire.

Les espaces et les paysages sont aujourd'hui au cœur de l'aménagement des territoires. Les transformations sans précédent du paysage ont fait émerger un réel souci quant à leurs incidences au niveau des milieux agricoles, des milieux forestiers et des espaces bâtis. Poser le diagnostic paysager sur un territoire apparaît désormais comme la clé d'entrée pour produire un territoire cohérent. La politique en la matière est aujourd'hui largement réactive et nécessite des instruments et des méthodes à différentes échelles, qui soient à la fois prospectifs et participatifs.

Quelques pistes pour poser le diagnostic :

- > Prendre le temps de la visite de terrain pour comprendre
- > Se doter d'outils et de moyens de représentation :
 - Les outils cartographiques
 - Les outils photographiques
 - Les écrits
- > Prendre le temps du dialogue et de la concertation



Apprendre à lire un paysage :

Le paysage existe par ses composantes :

• Les composantes naturelles

La première phase de lecture va permettre de comprendre les grandes composantes naturelles : relief, empreinte glaciaire, empreinte de l'érosion et sédimentation, nature des roches, couverture végétale, trame verte et bleue...

• Les activités humaines

Les composantes dues à l'action humaine sont en fait la trace de l'homme sur son territoire et les indices à décrypter de l'évolution de la société sont inscrits dans le paysage.

Quelques clés pour la lecture :

- > Face à un paysage, se poser des questions.
- > Aller du détail au global ou inversement.
- > Observer les temps (hier, aujourd'hui et demain).
- > Prendre du temps pour observer.
- > Représenter les contrastes (faire appel au dessin).
- > Croiser les regards ; échanger les points de vue
- > Appréhender la dimension sensible.

Tiré de l'ouvrage «Petit guide de l'observatoire du paysage» • Edition QUAE, 2006.



Une longue histoire

La Communauté de communes de la Haute-Bruche porte désormais une attention particulière à ses paysages depuis maintenant plus de 25 ans, en complète adéquation avec une politique de développement local.

La Haute-Vallée de la Bruche a derrière elle un passé d'ouvriers-paysans qui a fonctionné pendant plus d'un siècle et a produit, jusque dans les années 1950, un espace jardiné, très ouvert.

De ce territoire, exploité jusque dans ses moindres interstices, jusque dans ses coteaux les plus escarpés, il ne reste plus que des images, soit dans les mémoires des plus âgés, soit à travers les anciennes cartes postales. Le déclin de cette symbiose a eu des répercussions des plus néfastes sur les grands espaces et surtout sur l'équilibre agricole et pastoral indispensable à cette vallée vosgienne.

Affirmer vouloir retrouver ces paysages d'après-guerre n'a pas de sens. Par contre, s'engager dans un projet ambitieux de reconquête paysagère est possible, à la seule condition de respecter ce principe : "Pas de paysage sans paysans". En Haute-Bruche, il est inconcevable de parler paysage sans considérer les acteurs agricoles. On peut toujours réhabiliter des espaces agricoles abandonnés, des fonds de vallées, des coteaux péri-villageois, des entrées de bourgs avec les moyens techniques actuels. Mais seule la présence d'animaux, mieux encore, d'herbivores, garantira cette reconquête.

En Haute-Bruche, animal rime avec éleveurs. Nos éleveurs sont nos interlocuteurs au quotidien, sur l'ensemble des programmes de reconquête paysagère que nous avons engagés.

Quatre unités paysagères

L'histoire socio-économique a marqué de façon différente chaque secteur naturel de la Haute-Bruche.

On distingue sur le territoire de la Haute-Vallée de la Bruche quatre unités paysagères :

- ▶ **Unité 1 • L'aval de la Vallée :**
8 communes concernées (en partie ou totalité)
- ▶ **Unité 2 • Le Massif du Champ du Feu :**
10 communes concernées (en partie ou totalité)
- ▶ **Unité 3 • La Pénéplaine de la Haute-Vallée :**
6 Communes concernées (en partie ou totalité)
- ▶ **Unité 4 • Le Massif du Donon :**
3 communes concernées (en partie ou totalité)

Cinq enjeux majeurs

• **Un enjeu CADRE DE VIE :** *Un paysage fermé et dégradé entraîne le départ des habitants et dissuade les gens d'habiter la vallée.*

• **Un enjeu ECONOMIQUE :** *Le paysage est une ressource. Les premiers concernés sont les acteurs agricoles qui vivent sur ces terres et génèrent les espaces ouverts. C'est aussi une carte de visite pour les collectivités qui souhaitent attirer des entreprises, des institutions, ...*

• **Un enjeu TOURISTIQUE :** *La beauté des sites est le principal motif d'attractivité de ce territoire, à proximité immédiate de la plaine rhénane et de Strasbourg.*

• **Un enjeu IDENTITAIRE :** *Le paysage de la Haute-Bruche est la mémoire d'une activité et d'une société dont le devoir est de transmettre cette culture, ce patrimoine commun et collectif, ce vécu, ... aux générations futures.*

• **Un enjeu ENVIRONNEMENTAL :** *Ce paysage de moyenne montagne constitue un véritable réservoir biologique, qu'il est primordial de considérer à tous les stades des projets de reconquête paysagère.*

Des besoins agricoles ciblés

Concrètement, les agriculteurs, confortés par la volonté politique affichée de « ne pas accepter la fatalité d'une vallée qui se meurt et se ferme sans retour possible ! », ont su définir leurs besoins et ont contribué à la définition du programme d'actions concrètes :

- Reconquérir les espaces d'altitude appartenant aux communes pour combler les besoins de pâture
- Trouver des prés de fauche mécanisables pour réaliser les foin et garantir en moyenne 6 mois d'hivernage
- Créer des outils structurants indispensables au développement d'une agriculture viable tels que des chemins d'accès, des bâtiments, des locaux de transformation, des locaux d'accueil touristique.

PROGRAMME 30 MAI 2011

Le ban communal de Ranrupt ainsi que la ferme des Hauts Bois serviront de support à la journée du 30 mai.

Ranrupt :

Un paysage fortement pastoral !



Le Bourg de Ranrupt s'organise autour de son église monumentale « Saint-Vincent » et est constitué de nombreux hameaux (Fonrupt, La Climontaine, Stampoumont, La Salcée) Ce village, situé à 510 m d'altitude, occupe une position dominante en tête de vallon de la Climontaine, entre le massif du Champ du Feu (Roche mère granitique) et la butte imposante du massif du Climont (roche mère gréseuse).

Ranrupt s'inscrit dans un espace pastoral de grande qualité environnementale et patrimoniale. Ces espaces ouverts correspondent à plusieurs usages agricoles : pâturages, essentiellement en partie haute, près de fauche en fond de vallée et sur les coteaux, là ou autrefois on cultivait céréales et pommes de terre. Ces espaces sont vulnérables et l'on perçoit l'avancée de la friche et le reboisement en « timbre poste » des anciennes terrasses.

La forêt représente une place importante. Qu'elle soit de production ou à vocation de loisirs, elle contribue à l'équilibre des milieux, à la préservation des sols et elle participe au renforcement de l'identité montagnarde de ce bourg.

L'habitat est le reflet d'une activité paysanne ancienne. La présence de fermes monoblocs monumentales datant du XVIII et début du XIX^{ème} siècle, confère au village un caractère rural indéniable. A ce bâti traditionnel, dont l'usage premier est désormais réservé à la résidence, est venu s'ajouter fin du XIX^{ème} siècle, des bâtiments industriels, des maisons ouvrières puis plus récemment, des pavillons résidentiels.

L'exploitation agricole de : M^{me} Evelyne HAZEMANN

- *Forme juridique de l'exploitation : exploitation individuelle*
- *Siège de l'exploitation : Commune de Ranrupt*
- *Date d'installation : 1980*
- *Superficie exploitée : 106 ha*
 - *Pâturage : 70 ha*
 - *Fauche : 36 ha*
- *Surfaces exploitées sur les communes de Ranrupt et Bourg-Bruche*
- *Production animale : Salers (35 mères + suite), Highland Cattle (4 mères)*
- *Vente : en direct (Ferme Auberge) et coopérative*
- *Production : viande*
- *Production fourragère annuelle : 150 T/an*
- *Autonomie fourragère : oui*
- *Hivernage : 6 mois*
- *Contrats : CTE puis MAET (Mesures «gestion extensive des surfaces d'intérêt patrimonial et paysager» et mesure «gestion extensive des prairies humides») et PHAE*
- *Exploitation agro-biologique.*

LE PROGRAMME

Un diagnostic à poser avec le regard et l'appui de deux experts : Sylvain Plantureux & Régis Ambroise.

8^{h30} Café d'accueil et présentation de la journée à la salle polyvalente de La Broque.

9^{h30} Visite de terrain : travail en ateliers en vue de procéder à la lecture du paysage et des prairies en fond de vallée et sur les coteaux de Ranrupt.

11^{h30} Un peu de hauteur s'impose : visite sur les pâturages des Hauts Bois pour une nouvelle lecture du paysage et des prairies

13^{h00} Déjeuner à la ferme auberge de Bambois

14^{h45} Retour à La Broque pour un après midi avec 2 temps forts :

- un 1^{er} temps en ateliers pour formaliser les éléments acquis le matin sur le terrain
- un 2^e temps en plénière afin de faire émerger les différents points de vues et questionner les experts.

17^{h30} Conclusion des débats



Communauté de Communes de la Haute-Bruche
114, Grand'Rue 67130 Schirmeck
Tél. : 03 88 97 86 20 - Fax : 03 88 47 46 45
E-mail : contact@hautebruche.com
Site internet : www.hautebruche.com
Blog : www.visionpaysagee.org



C'est ensemble que se construit l'avenir des territoires